

PARCS NATURELS REGIONAUX

PRESENT ET AVENIR DES PARCS NATURELS REGIONAUX EN FRANCE...

Jean-Claude Cavard, Daniel Amiot

En 2018, 53 Parcs couvrent 15% du territoire français abritant 8% de la population soit un peu plus de 4 millions d'habitants. Ce sont aussi, dans leurs périmètres: 37% des zones boisées nationales, soit plus de la moitié des réserves nationales, 27% des arrêtés de biotopes et 19% des espaces Natura 2000.

Si beaucoup de Parcs intègrent des zones rurales et montagnardes, une superficie non négligeable procède cependant de secteurs périurbains. En octobre 2018, le CESE¹ national a remis un excellent rapport sur le bilan des PNR et proposé des pistes intéressantes pour les rendre plus efficaces². Outils fins de développement local avant l'heure, structure de mission c'est-à-dire porteur d'un projet de territoire, pas seulement administratif, les Parcs français sont devenus de véritables « laboratoires » d'expériences innovantes. Chaque PNR fonctionne selon un modèle national, avec une spécificité ou une personnalité propre. Leur fonctionnement, plus complexe qu'à l'origine, a intégré les débats publics actuels: transition énergétique, nouveaux rapports villes-campagnes, santé et alimentation, climat, transports, patrimoines etc...

L'heure était venue de montrer à nos lecteurs ce qu'il en était aujourd'hui des PNR dont on a fêté le cinquantenaire en 2017.

LE PARC NATUREL REGIONAL : UNE STRUCTURE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL ORIGINALE

Les PNR créés en 1967, à l'initiative de la DATAR, par un décret signé par le Général De Gaulle, ont depuis, malgré un certain nombre d'évolutions dans leur fonctionnement, gardé la même structure. Chaque Parc est issu d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'Etat qui les classe et décide leur labellisation pour 15 ans par un décret signé par le Premier Ministre, sur proposition du Ministre en charge de l'environnement. Pour être "labellisé", c'est-à-dire obtenir son classement, tout territoire susceptible d'être identifié en tant que Parc doit être reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère nationale mais aussi pour sa fragilité (pression urbaine par exemple). Les PNR ont donc une identité : paysages pour la Sainte-Baume, ruralité, paysages et habitat traditionnel pour l'Aubrac, flore et faune pour Le Verdon ...etc.

Par delà les grandes diversités des PNR, le législateur a codifié un certain nombre de règles auxquelles "doit obéir" un Parc, ce qu'il est usuel d'appeler « la valeur Parc ». En effet, un PNR a pour vocation première de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Selon l'article R 333-1 du code de l'environnement, un Parc doit répondre à cinq missions : protéger les paysages et les patrimoines, aménager le territoire, contribuer au développement économique, social et culturel, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public par des

¹ Conseil économique, social et environnemental

² Compte-rendu du Rapport *Les Parcs naturels régionaux: apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives. Projet d'avis présenté au nom de la section Aménagement durable des territoires* (Alain Feretti, rapporteur),

PARCS NATURELS REGIONAUX

actions expérimentales. C'est donc un outil d'aménagement sans équivalent en France et c'est en ce sens qu'un PNR est toujours pionnier. Il est toujours adossé à un document de référence, la charte, qui en est son socle et qui définit les grandes orientations qui doivent être partagées par tous les signataires. Le document de la Fédération des Parcs "Bienvenue dans la culture Parc" donne une excellente synthèse du fonctionnement.

52 Parcs
naturels
régionaux
de France



Carte des parcs naturels régionaux en France en 2018, un « maillage » territorial qui se densifie. Une vingtaine de projets bien avancés sont dans les cartons dont 9 très avancés au niveau de l'élaboration³. Le nombre des PNR est de 53, fin de 2018, depuis la labellisation de celui de l'Aubrac.

³ Site de la Fédération des Parcs.

PARCS NATURELS REGIONAUX

Un Parc, par définition contractuel, ne peut « imposer » et n'est pas contraignant car il n'apporte quasiment pas de réglementation (sauf pour la publicité et les quads !). Il se doit de « travailler » avec tous les acteurs du développement local. Malgré cela, le Parc peut-être perçu comme contraignant par des Chambres de commerce, des comités d'expansion, des agriculteurs, les chasseurs. etc... Ainsi, le Parc Oise-Pays-de-France, au sud de l'Oise, n'a pu s'agrandir vers le Valois du fait de l'opposition des grands agriculteurs.

Dans la nouvelle charte en cours de révision du Morvan, les forestiers se plaignent vivement de n'avoir pas été consultés pour le projet de filière bois porté par le Parc. Les difficultés concernant les périmètres constructibles ne sont pas rares, souvent liées aux hypothèses démographiques sur le long terme.

Reconnaissons aux parcs, d'avoir été souvent historiquement, des initiateurs empiriquement, de politiques publiques aujourd'hui bien rodées : mesures agro-environnementales, atlas de la biodiversité communale, plan climat énergie territoriale, Charte Européenne du tourisme durable, concours national des Prairies fleuries en 2010.

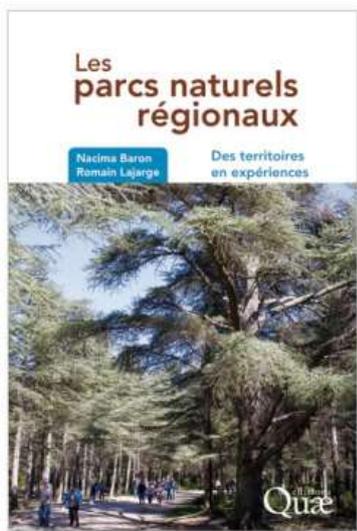
Les Parcs ne doivent pas apparaître comme une structure administrative supplémentaire mais comme une structure de missions et d'ingénierie « aidant » par l'expertise de leurs équipes techniques les petites communes rurales sans grands moyens ni techniciens.

L' « AVENTURE PARC », UN MODÈLE D'AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE TOUJOURS EN DEVENIR

Les actions effectuées par les Parcs sont « foisonnantes ». Certaines réalisations sont citées en exemple : biodiversité dans le Parc du Ballon des Vosges, concours d'économies d'énergies dans les Grands Causses, programmes éco-citoyens, pour les écoles du PNR Oise-Pays-de-France, Les « Alpilles » sont en pointe dans les politiques agricoles alternatives.

Chaque parc, en fonction de ses spécificités, de son « inventivité » et bien évidemment de la volonté des élus expérimente, lance des opérations, aide à corriger des erreurs passées.

Si d'une manière générale, les Parcs connaissent des difficultés à se positionner face aux agriculteurs, ils ont su multiplier les initiatives touristiques et aider au développement économique: subventions aux TPE, aux petits commerces, à l'artisanat. C'est sur ces terrains que les "effets Parc" semblent les plus réussis. Leur sphère d'activités s'est progressivement



élargie et complexifiée⁴. Beaucoup de Parcs se sont mobilisés sur l'urbanisme durable (PNR des Vosges) et travaillent à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti. La multiplication d'actions dans le milieu scolaire est une originalité des Parcs. Le développement durable est le « fil rouge » qui sous-tend leurs stratégies.

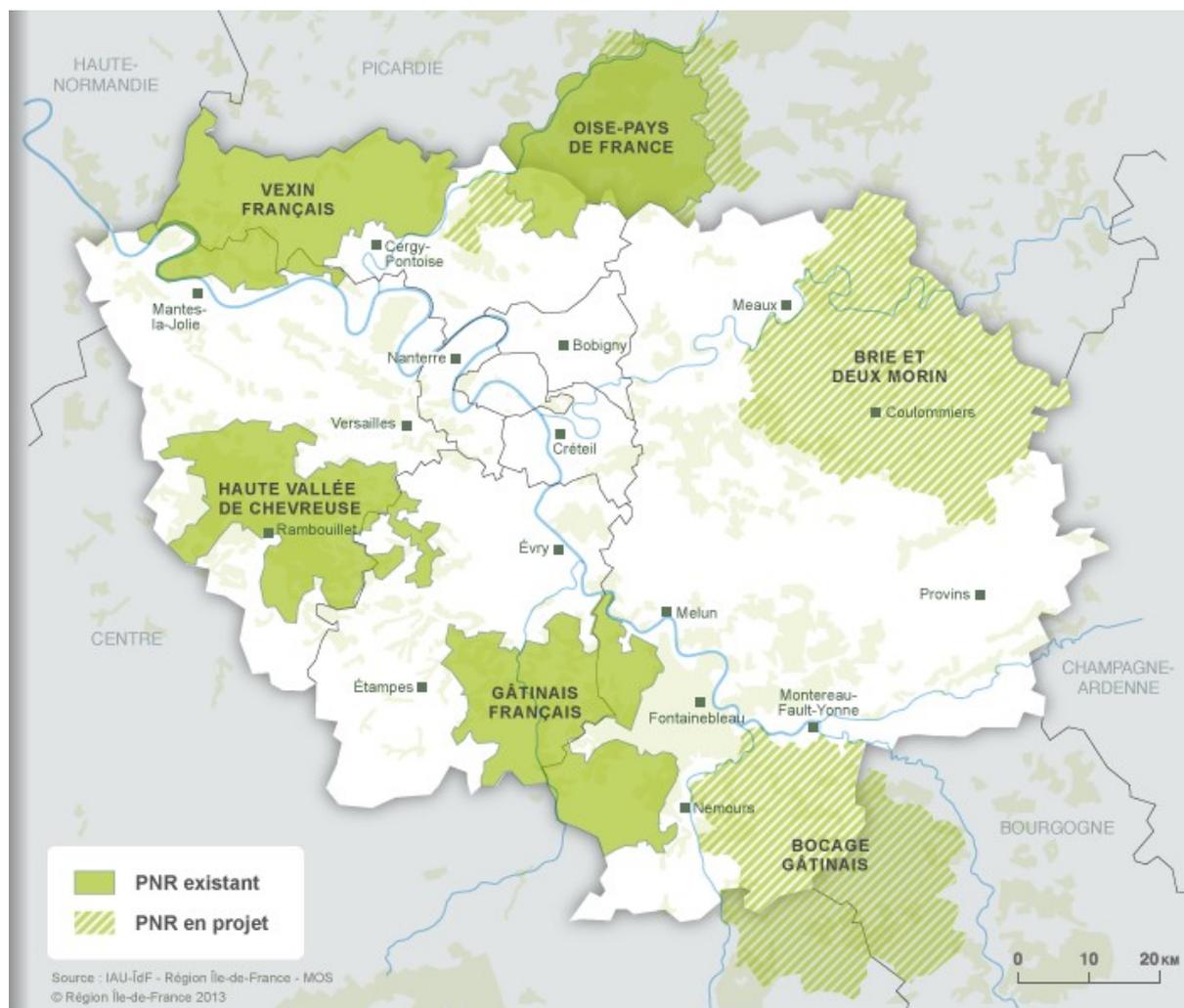
Il est inévitable que puissent surgir des désaccords entre Parc et communes ou face à certaines politiques de l'Etat sur des projets dont certains de grande ampleur. Par exemple, le PNR du Vexin français s'oppose à l'agrandissement d'une grande carrière et celui de Oise-Pays-de-France à la construction d'une centrale au gaz voulue par une commune.

Les débats sur la construction d'éoliennes à l'intérieur des Parcs en sont un exemple significatif.

⁴ Romain Lajarge et Nacima Baron « *Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience* », éditions Quae et Fédération des Parcs, 2016, 245p. L'ouvrage est consacré pour sa première partie à la genèse des PNR (analyse originale à partir des archives de la Fédération) .

PARCS NATURELS REGIONAUX

Un Parc est obligé de fournir un bilan de son activité et lors de la révision de la charte, opération longue et complexe (sans doute trop !), la réalité du travail fourni est un des éléments clé de sa future labellisation. Cette somme d'actions, pas toujours facile à quantifier, fait la force et l'originalité des Parcs français. La Fédération des Parcs (autre originalité) entretient par ses travaux scientifiques, ses groupes de travail, ses expertises et ses avis sur les territoires éligibles, un esprit si particulier qu'on a l'habitude de qualifier de *famille* les Parcs. Il existe un « esprit Parc » qui ne relève pas seulement de la simple communication. L'exemple du contrat de Parc en Nouvelle Aquitaine (4 PNR) est significatif.



Carte des Parcs naturels régionaux franciliens, une "presque ceinture verte" mais avec des isthmes « hors Parc » plus ou moins larges (IAU).

UN DOCUMENT ESSENTIEL : LE RAPPORT DU CESE ET LES "18 PRECONISATIONS" (AVIS DU 9 OCTOBRE 2018)

La séance publique du CESE au Palais d'Iéna, à laquelle nous assistions le 9 octobre 2018 était consacrée à un projet d'avis fruit d'un précieux travail effectué par la commission aménagement de cette institution.

Lors de la séance publique à laquelle peu de personnes extérieures assistaient hormis les membres du CESE, le rapporteur Alain Ferreti dégagait d'une manière très synthétique les grandes conclusions auxquelles la commission s'était rangée après 9 auditions de personnalités et/ou de responsables de PNR, après plusieurs mois de travaux.

PARCS NATURELS REGIONAUX

Le CESE avait souhaité, après de nombreuses auditions, effectuer un Bilan du cinquantenaire des PNR et proposer une véritable feuille de route **-18 préconisations-** pour les 50 prochaines années. En effet, du fait des nouveaux cadres législatifs, les Parcs sont obligés de se repositionner, de mieux cibler leurs actions et de renforcer leurs complémentarités avec d'autres structures telles les EPCI⁵. En outre, les PNR ne sont pas éligibles à certaines politiques de développement local. Il s'agit donc d'un travail de synthèse sur les Parcs, appuyé sur de nombreux exemples régionaux et offrant de riches voies de réflexion. Les nombreuses enquêtes de terrain ou interview d'acteurs ouvrent de nouvelles pistes et en font un document de première main.

Le rapport est suivi de documents annexes fort utiles : liste des personnes auditionnées, carte des Parcs, éléments sur la gouvernance des PNR, bibliographie. Il est possible d'écouter la totalité de la séance sur le portail du site de la Fédération et sur celui du CESE.

Il a donc semblé utile à la SVS de donner les grandes lignes directrices du rapport.

Un questionnaire avait été envoyé à chaque Président de Parc et deux déplacements effectués sur le terrain, l'un dans le PNR de la forêt d'Orient (Champagne) et l'autre dans le gâtinais Français. Cette information accumulée a servi de base à la rédaction du document.

4 AXES FONDAMENTAUX DE PRÉCONISATION SONT DÉFINIS⁶

- **renforcer les complémentarités avec d'autres structures intercommunales**
- **développer et simplifier les partenariats financiers**
- **conforter la participation de la société civile et de la population**
- **simplifier la structure Parc mais maintenir les exigences de sélection des futurs Parcs**

Après une introduction rapide mais incisive rappelant l'importance des PNR en France (53 Parcs, plus de 8,5 millions d'hectares, 4 000 communes et plus de 4 millions d'habitants), le rapporteur rappelle la mise en place des Parcs en France depuis 1967 et souligne l'importance des stratégies engagées. Par définition, il y a un modèle commun et une philosophie identique aux valeurs parcs: des territoires remarquables mais très divers en terme de fragilité et d'enjeux socio-économiques. Leur apport pour l'aménagement durable des territoires est important : contribution à l'évolution et à la valorisation de l'agriculture, existence de chartes impliquant toutes les parties prenantes, apport réel à la vitalité et à l'animation des espaces géographiques par le maintien d'activités industrielles ou de service, contributions diversifiées

⁵Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.

⁶ Une fiche synthèse détaillée des 4 axes est consultable sur le site du CESE



PARCS NATURELS REGIONAUX

et utiles pour réduire les fractures territoriales et sociales, initiatives multiples en matière d'environnement et de paysage, éducation au public ...

Les 40 premières pages citent surtout des cas concrets illustrant la "plus-value" des PNR. On citera, sans être exhaustif, le PNR de **la Forêt d'Orient** investi dans le tourisme, celui de **l'Avesnois** dans le développement des produits du terroir, la renaissance du travail du chaume dans le **Parc de la Brière** ou encore les efforts du **PNR du Vexin français** pour développer le tissu d'entreprises: guide des Métiers d'Art, concours des Eco-défis, aides aux TPE et aux petits commerces.

En 2012, au niveau national, près de 1700 communes de PNR sont engagées dans une charte forestière de territoire (CFT). En matière d'efficacité énergétique, le rapport montre bien que la plupart des Parcs sont devenus des acteurs incontournables grâce à une approche systémique⁷. Ainsi, 40 Parcs figurent parmi les lauréats des territoires à énergie positive (TEPCV), pour la croissance verte. Le **PNR Périgord-Limousin** porte depuis 2000 (c'est donc ancien !) un espace info-énergie en direction de la population locale et 120 chantiers de rénovation de maisons qui sont en cours. Le **PNR Livradois-Forez** a mis en œuvre un pôle d'excellence rurale pour mettre en valeur le bois-énergie et le **PNR Massif des Bauges** a initié un programme "*Bougez-vous*" pour expérimenter l'écomobilité. C'est en matière d'environnement, de biodiversité et de paysage que les Parcs ont beaucoup œuvré. Le rapport cite maintes expériences de grand intérêt telles la réintroduction du bouquetin des Alpes avec le soutien de nombreux acteurs dans le **PNR de Chartreuse** ou la relance de l'élevage de la poule blanche dans le **Gâtinais**. Dans ce pan d'activités, le rapport rappelle avec raison le rôle du **Parc des Landes de Gascogne** pour préserver la vallée de la Leyre, vallée galerie unique en France. Toutes ces pages fourmillent d'exemples intéressants.

PROBLEMATIQUES NOUVELLES S'IMPOSANT AUX PARCS



A partir du titre III⁸ le rapport précise les nouvelles problématiques qui s'imposent aujourd'hui aux Parcs. Ils entrent en concurrence avec de nouvelles structures et le champ des compétences brouille leur travail original. Ainsi, en est-il de l'existence en France de 350 "pays" (loi Voynet) avec leur propre stratégie. Depuis 2014 des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ont été mis en place et des territoires de projets définis ou déclinés. Depuis la loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE du 7 août 2015), les intercommunalités ont été obligées de fusionner et nombre de politiques territoriales de développement sont conduites à l'échelle des EPCI. En zone rurale (en « province » pour simplifier), les Parcs ne sont pas éligibles aux récents "contrats de ruralité" pourtant importants pour aider, par exemple, à une réanimation du commerce rural.

◀ "*Frontières*" (Yves Michel)

1er prix concours photos 2018 du PNR VEXIN

De nouveaux liens à créer ou renforcer avec les périphéries et les villes portes. Le travail des Parcs est donc plus complexe du fait de ses mutations législatives.

⁷ C'est-à-dire transversale impliquant plusieurs domaines

⁸ Rapport page 40

PARCS NATURELS REGIONAUX

Ainsi, on le voit selon le rapport avec les contrats de transition écologique (CTE) dans lesquels les PNR ne sont pas identifiés comme porteurs possibles (sous-entendu d'actions). Par contre, le rapport n'aborde guère l'Ile-de-France qui, avec ses 4 Parcs est à part sur beaucoup de points. Ainsi, c'est la Région qui a pris en charge le financement des Parcs. Cette nouvelle "prise en charge" induit donc pour les Parcs franciliens une nouvelle "donne".

Pour les auteurs de la commission, malgré certaines faiblesses inhérentes à la reconstruction territoriale française, les Parcs conservent de solides atouts qui sont : une grande capacité à s'adapter, l'adhésion des équipes des Parcs à une très forte mobilisation, élus et populations qui ressentent les Parcs comme étant une réelle identité, durée des chartes portée successivement de 10 à 12 ans puis aujourd'hui à 15 ans. Cette durée les affranchit des échéances électorales⁹ et des limites administratives. Même si les contre-exemples sont assez nombreux la durée reste un solide atout!

Pour les auteurs du rapport, ce sont ces capacités qu'il convient aujourd'hui de mieux valoriser. La loi capitale du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages "*marque des avancées qui consolident la position des PNR*"¹⁰. Cette loi reconnaît en effet le syndicat mixte comme partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités et lui confie de ce fait une cohérence avec les politiques publiques (exemple sur l'eau). Selon le rapport, de nouvelles avancées sont donc possibles, ce qui fait l'objet de la dernière partie avec les préconisations, chacune étant précédée d'un assez long texte d'argumentation. Dans le peu de pages imparties à ce compte rendu, il est impossible d'explicitier davantage.

RESUME DES 18 PRECONISATIONS¹¹.

- 1** - L'Etat devra évaluer les nouvelles articulations entre PNR, PETR *et EPCI
- 2** - Le partenariat entre PNR, PETR et EPCI est à développer
- 3**- Les régions sont appelées à encourager les Parcs dans leur rôle d'innovation et d'expérimentation en renforçant la territorialisation et la transversalité
- 4** - Les Préfets sont appelés à donner davantage de poids aux PNR pour tester des politiques publiques dérogatoires
- 5** - Nécessité de simplifier de la gestion financière des fonds européens
- 6** - Les Régions se doivent d'amplifier leur partenariat avec les Parcs et le CESE préconise un renforcement de leur implication financière
- 7**-Les départements sont appelés à participer davantage au financement des Parcs en consacrant une partie de la taxe d'aménagement perçue au titre du patrimoine remarquable
- 8** -Le partenariat avec les EPCI est encouragé pour des expérimentations (mutualisation d'ingénierie)
- 9**- Il est préconisé du fait des nouvelles compétences des EPCI (tourisme et taxes additionnelles) qu'une partie de ces nouvelles recettes financières soient versées aux Parcs
- 10**- Le CESE préconise une meilleure coopération et participation financière des « villes-portes » lesquelles bénéficient des agréments (ou aménités) des Parcs. Dans le cadre de contrats de réciprocité, les liens avec les territoires périphériques se doivent d'être renforcés
- 11**- Il est demandé que l'Etat du fait de l'augmentation du nombre des Parcs en France poursuive ses concours aux PNR en maintenant l'aide annuelle versée par le Ministère de l'Ecologie et son appui à l'appel à projets.

⁹ Rapport page 43

¹⁰ Rapport page 43

¹¹ Chaque préconisation fait l'objet d'un texte avec un chapeau introductif en caractères gras de quelques lignes.

PARCS NATURELS REGIONAUX

12- Le CESE préconise aux Parcs de diffuser dans d'autres territoires (espaces ruraux et urbains) les solutions positives qu'ils ont expérimentées en percevant en contrepartie des contributions pour les services rendus

13- Le CESE préconise de renforcer la participation de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire (société civile organisée, associations, acteurs économiques locaux) pour conforter les PNR dans leur légitimité en tant qu'outil de démocratie participative

14- Il semble nécessaire au CESE que les citoyens soient associés plus largement à l'élaboration des chartes, de leur mise en œuvre ainsi qu'à leur évaluation (séminaires thématiques, fêtes annuelles des Parcs, meilleure diffusion de l'information), les Parcs devant développer des outils de démocratie participative avec un renforcement de leurs actions auprès des jeunes et des familles.

15- Le CESE estime qu'il est nécessaire d'ouvrir une réflexion pour lever les freins financiers et fiscaux qui limitent les Parcs au recours à la formule du syndicat mixte élargi ou pour mettre une structure *ad hoc* gestion

16 - Le CESE préconise que les Parcs effectuent auprès de leurs populations des enquêtes de manière à mieux appréhender « l'effet PNR » sur le terrain, la Fédération se faisant le relais de diffusion des outils de démocratie locale

17- Il est demandé d'ajouter dans les indicateurs statistiques des données sur les taux d'emploi et de chômage tout en limitant le nombre des indicateurs suivis par les Parcs pour les rendre plus lisibles et plus simples

18 - Le CESE encourage la création de Parcs en demandant le respect des exigences au regard des 5 critères existants et en veillant à la qualité des territoires et des projets

Le rapport a été approuvé avec 132 voix, 20 abstentions et aucune opposition.

Comme il est d'usage, à la fin de la présentation du rapport, des membres du CESE des différentes commissions ont été amenés à donner leur avis. Il a été reproché au CESE de n'avoir pas auditionné les associations ainsi que le conseil national de la nature. Seul le groupe « *Environnement et Nature* » a donc préféré l'abstention. Un représentant de groupe (celui de la *Mutualité*) a proposé d'aller plus loin, pour les Parcs, au niveau de la santé et de l'alimentaire. Le groupe *Entreprises* a loué le fait que le rapport avait abordé avec justesse l'importance des aspects économiques. Le groupe « *étudiants et jeunes* » se félicite que le rapport veuille donner plus de poids et d'influence aux jeunes et à l'éducation à l'environnement. Il est fait en particulier allusion aux *initiatives très intéressantes de la Brenne* (éducation à l'environnement, travail sur la santé, mise en place de structure pour les très jeunes enfants, une ludothèque). Le groupe *Agriculture* salue le coup de projecteur salutaire car « *un Parc est une chance pour les activités agricoles* ».

Globalement, si l'on résume les grandes idées présentées oralement par les groupes sur les Parcs, on retiendra, en simplifiant, que les Parcs sont des laboratoires, qui savent travailler en transversal et en collaboration mais qu'il y a nécessité à renforcer le statut des PNR et leur légitimité. Il y a surtout obligation de donner plus de « poids » à leur financement pour leur assurer une visibilité d'actions. Leur gouvernance doit d'être améliorée pour que les habitants adhèrent mieux aux projets. Beaucoup de PNR, mais pas tous, ont des conseils scientifiques et leur généralisation doit se faire. De même, certains Parcs ont, comme les Pays, des Conseils de développement mais c'est loin d'être généralisé. Une idée forte de ce rapport est de souligner la nécessaire augmentation de la participation citoyenne. Enfin, la participation financière de plus nombreux partenaires paraît une nécessité. Les parcs se sont imposés par delà les tergiversations de la législation sur les structures territoriales. Ils ont donc des savoir-faire, unanimement reconnus, ayant toujours cherché à nouer des partenariats ce qui est, pour l'universitaire auditionné, Mr Lajarge, leur carte génétique.

PARCS NATURELS REGIONAUX

CONCLUSION

Ce rapport très riche mérite une lecture attentive. Si toutes les préconisations ne sont peut-être pas réalisables rapidement, toutes sont de bon sens et empreintes d'une excellente connaissance du fonctionnement des Parcs. Les « *parcs périurbains franciliens* » posent beaucoup d'autres problèmes que les PNR « *provinciaux* » même « *périurbanisés* » comme le Vercors et Grenoble ou celui du Pilat. Ce document de grande valeur a eu le mérite, en très peu de temps d'élaboration, d'établir un beau panorama des Parcs français. Jean-Louis Joseph, ancien Président de la Fédération des Parcs et excellent connaisseur du sujet a tenu à signaler la grande qualité de l'avis. Mais, selon nous, c'est le rapporteur Alain Ferretti qui sut parfaitement synthétiser la « *valeur Parc* » lors de sa prestation orale : « *Les PNR sont un incitateur au voyage ...c'est une belle mécanique des valeurs, des objectifs et des produits* ».

Bibliographie

- *Compte-rendu du Rapport sur "Les Parcs naturels régionaux: apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives. Projet d'avis présenté au nom de la section Aménagement durable des territoires"* Alain Ferretti, rapporteur;
- *"Les Parcs naturels régionaux. Des territoires en expérience"* - Romain Lajarge et Nacima Baron - éditions Quae et Fédération des Parcs, 2017, 245p.
- *Jean-Claude Cavard, Les Parcs naturels régionaux, outils de développement local et d'expérimentation (étude de cas: La Brenne et la mise en œuvre d'une culture-parc), in ouvrage collectif sur la ruralité en France, éditions Atlande, sous la direction du Professeur Raymond Woessner, janvier 2019?*
- *L'avis officialisé est en ligne sur le site du CESE et a fait l'objet d'un signalement précis sur celui de la Fédération des Parcs. On peut se procurer le rapport à la documentation française. Lors de la séance du CESE, il a été projeté un film fort intéressant et didactique explicitant le concept de Parc. On peut le voir à la Maison du Parc de La Brenne (Indre). Bertrand Coly, représentant du groupe "Mouvements de Jeunesse" au CESE a tenu à parler de la fermeture de la maternité du Blanc dans le PNR de la Brenne et des problèmes de la désertification médicale.*



CONCOURS PHOTOS 2018 DU PNR VEXIN FRANÇAIS
CATEGORIE "LE VEXIN FRANÇAIS VU D'HIER À AUJOURD'HUI"
"Le vieux lavoir" à Magny en Vexin (à droite)

PREMIER PRIX - Mr LÊ